

États financiers

**Bureau du Conseiller sénatorial en éthique**

Au 31 mars 2014



**EY**

Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

## Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du Bureau du conseiller sénatorial en éthique est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier terminé le 31 mars 2014. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément aux règlements prescrits et respectent les autorisations du Parlement.

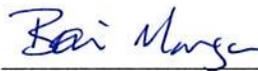
La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Ces états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young LLP, vérificateurs indépendants du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.



---

Lyse Ricard  
Conseillère sénatoriale en éthique et  
Dirigeant principal des finances



---

Bonnie Marga  
Adjointe au dirigeant principal des finances

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseiller sénatorial en éthique du  
**Bureau du Conseiller sénatorial en éthique**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Bureau du Conseiller sénatorial en éthique**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats et de la situation financière nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Bureau du Conseiller sénatorial en éthique** au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables pour le secteur public.

**Autres points**

Les états financiers du **Bureau du Conseiller sénatorial en éthique** pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 ont été audités par d'autres auditeurs qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 5 juin 2013.

*Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.*

Ottawa, Canada  
Le 31 juillet 2014.

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

## Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

	2014	2013
	\$	\$
<b>PASSIFS</b>		
Créditeurs et charges à payer <i>[note 7]</i>	65 426	56 025
Indemnités de vacances et congés compensatoires	18 548	12 111
<b>Total des passifs</b>	<b>83 974</b>	<b>68 136</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Montant à recevoir du Trésor	51 845	30 362
Débiteurs et avances <i>[note 7]</i>	14 137	26 085
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>65 982</b>	<b>56 447</b>
<b>Dette nette</b>	<b>17 992</b>	<b>11 689</b>
<b>ACTIFS NON-FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles <i>[note 5]</i>	—	1 872
<b>Total des actifs non-financiers</b>	<b>—</b>	<b>1 872</b>
<b>Situation financière nette</b>	<b>17 992</b>	<b>9 817</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*



Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

**ÉTAT DES RÉSULTATS  
ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	<b>Budget</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$	\$
<b>CHARGES</b>			
Salaires et avantages sociaux	740 400	747 391	613 959
Installations	123 318	123 318	120 738
Services professionnels et spéciaux	145 000	60 794	27 554
Amortissement	1 872	1 872	1 873
Impression et communication	20 894	3 941	3 365
Services publics, matériel et fournitures	14 000	16 266	17 670
Déplacements	14 000	1 393	8 120
<b>Total des charges et du coût de fonctionnement net</b>	<b>1059 484</b>	<b>954 975</b>	<b>793 279</b>
<b>FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		742 263	668 123
Variation du montant à recevoir du Trésor		21 483	(8 704)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères [note 6]		183 054	151 388
<b>Total du financement du gouvernement</b>		<b>946 800</b>	<b>810 807</b>
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement</b>		<b>8 175</b>	<b>(17 528)</b>
<b>Situation financière nette - début de l'exercice</b>		<b>9 817</b>	<b>27 345</b>
<b>Situation financière nette - fin de l'exercice</b>		<b>17 992</b>	<b>9 817</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers



## Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2014	2013
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Coût de fonctionnement net	954 975	793 279
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 872)	(1 873)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(183 054)	(151 388)
	<u>770 049</u>	<u>640 018</u>
Variations de l'état de la situation financière		
(Diminution) des débiteurs et avances	(11 948)	( 455)
(Augmentation) Diminution des créditeurs et charges à payer	(9 401)	6 563
(Augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(6 437)	(3 090)
Diminution des avantages sociaux futurs	—	25 087
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<u>742 263</u>	<u>668 123</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	—	—
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<u>742 263</u>	<u>668 123</u>

*Voir les notes afférentes aux états financiers*



## Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

## 1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

Le Bureau du Conseiller sénatorial en éthique (le « Bureau ») a été créé par la *Loi sur le Parlement du Canada et certaines lois en conséquence*. Son mandat consiste à administrer et interpréter le *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs* (renommé *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*) adopté par le Sénat le 18 mai 2005 et modifié en 2008, 2012 et 2014.

Le mandat du Conseiller sénatorial en éthique comporte cinq grands domaines : avis et conseils, déclarations, enquêtes, communication et information et administration du Bureau.

Pour les besoins des présents états financiers, toutes les activités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les activités du Bureau.

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des opérations et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

### Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général au Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

### Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

## Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

### Comptes débiteurs et avances

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

### Charges

Les charges sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice :

- [i] Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.
- [ii] Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisées à titre de charges à leur coût estimatif.

### Avantages sociaux futurs

- [i] Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime ») qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les prestations de retraite ne figurent pas à l'état de la situation financière du Bureau car la responsabilité revient au gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au Régime sont passées en charge à titre de salaires et avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau envers le Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de contribuer pour les pertes actuarielles du Régime. Les pertes et les gains actuariels ne sont pas enregistrés dans les livres du Bureau car ils sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- [ii] Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ en vertu de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Ces indemnités se sont accumulées au fur et à mesure que les employés se sont acquittés des services nécessaires pour les gagner. Le droit des employés d'accumuler des indemnités de départ a cessé. Les indemnités de départ accumulées peuvent être payées à l'employé au moment du changement ou au moment de la retraite.

### Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles ayant un coût initial de 2 000\$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau amortit les immobilisations corporelles selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Logiciels	5 ans
Matériels informatiques	3 ans
Autres équipements et meubles	5 ans

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2014

### **Incertitude relative à la mesure**

La préparation de ces états financiers exige la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs et des charges présentes dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### **3. AUTORISATIONS PARLEMENTAIRES**

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans l'exercice précédent, courant ou futur. Ainsi, les résultats nets du Bureau diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

## Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

- a) Rapprochement du coût de fonctionnement net aux autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

	2014 \$	2013 \$
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>954 975</b>	793 279
Ajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement mais pas sur les autorisations		
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 872)	(1 873)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(183 054)	(151 388)
(Diminution) des débiteurs et avances	(11 948)	(455)
(Augmentation) Diminution des créditeurs et charges à payer	(9 401)	6 563
(Augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(6 437)	(3 090)
Diminution des avantages sociaux futurs	—	25 087
<b>Total partiel</b>	<b>742 263</b>	(125 156)
Ajustement pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement mais sur les autorisations		
Achats d'immobilisations corporelles	—	—
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>742 263</b>	668 123

- b) Autorisations fournies et utilisées :

	2014 \$	2013 \$
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement	683 894	701 697
Montants législatifs pour les avantages sociaux des employés	90 820	79 937
	<b>774 714</b>	781 634
Moins		
Autorisations périmées : Fonctionnement	(32 451)	(113 511)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>742 263</b>	668 123

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

### 4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

- a) Prestations de retraite : Les employés du Bureau participent au Régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services ouvrant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Autant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2014, les charges s'élèvent à 63,855 \$ [2013 – 57 075 \$], soit environ 1.6 fois [1,7 fois en 2013] les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations versées. Les pertes et les gains actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

- b) Indemnités de départ : Le Bureau versait des indemnités de départ à certains employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ, qui ne sont pas capitalisées d'avance et payés par les autorisations futurs, ont cessé en 2012. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
<b>Obligation au titre des indemnités, début de l'exercice</b>	—	25 087
Indemnités versées au cours de l'exercice	—	(14 116)
Charge pour l'exercice	—	(10 971)
<b>Obligation au titre des indemnités, fin de l'exercice</b>	—	—

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

### 5. IMMOBILISTATIONS CORPORELLES

	Coût		Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	\$		\$			\$	
	Solde d'ouverture	Solde de fermeture	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de fermeture	2014	2013
Logiciels	49 500	49 500	49 500	—	49 500	—	—
Matériels informatiques	19 250	19 250	17 378	1 872	19 250	—	1 872
Autres équipements et meubles	52 405	52 405	52 405	—	52 405	—	—
<b>Total</b>	<b>121 155</b>	<b>121 155</b>	<b>119 283</b>	<b>1 872</b>	<b>121 155</b>	<b>—</b>	<b>1 872</b>

Aucune acquisition, aliénation ou radiation a été fait pendant l'exercice. [2013 – nil]

### 6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'état du gouvernement du Canada. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience, d'efficacité et de prestation économique des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état des opérations et de la situation financière nette du Bureau.

a) *Services reçus gratuitement par d'autres ministères*

## Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

Certains services sont considérés comme faisant partie intégrante du fonctionnement normal car ils ne sont pas toujours fournis gratuitement à tous les ministères. Ces services incluent les installations et certains avantages sociaux. Les coûts de ces services ont été constatés comme suit dans l'état des opérations et de la situation financière nette du Bureau :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Services reçus gratuitement		
Installations	<b>123 318</b>	120 738
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<b>59 736</b>	30 650
<b>Total</b>	<b>183 054</b>	151 388

### b) *Autres opérations entre apparentés*

Le Sénat du Canada fournit des services et achète des biens et services au nom du Bureau. Le coût de ces biens et services est inclus dans les présents états financiers. Le coût des services fournis par le Sénat du Canada au Bureau étaient 21 806\$ [2012– 2013 – 20 682\$].

Le tableau ci-après illustre les montants des comptes créditeurs et débiteurs auprès des autres ministères, organismes et sociétés d'état :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Débiteurs	<b>13,887</b>	25,835
Créditeurs	<b>10,363</b>	9,001

## 7. DÉBITEURS ET AVANCES

Le tableau suivant présente de l'information sur les débiteurs et avances du Bureau :

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	\$	\$
Débiteurs – Autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	<b>13 887</b>	25 835
Avances	<b>250</b>	250
<b>Total des débiteurs et avances</b>	<b>14 137</b>	26 085

## Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2014

#### 8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Le tableau suivant présente de l'information sur les créditeurs et charges à payer du Bureau :

	2014	2013
	\$	\$
Débiteurs – Autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	10 363	9 001
Créditeurs – Entités externes	11 922	15 168
Total des créditeurs	<u>22 285</u>	<u>24 169</u>
Charges à payer	43 141	31 856
<b>Total des créditeurs et charges à payer</b>	<b><u>65 426</u></b>	<b><u>56 025</u></b>

